

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00537

ZENITH - RENOUELEMENT DSP - LANCEMENT PROCEDURE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 27

Nombre de voix : 95

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS,
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
Mme Corinne SERVANTON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221208-D20220053710

Date de mise en ligne : 21 décembre 2022

Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER
LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Laura CINIERI donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Claude LIOGIER,
M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

ZENITH - RENOUVELLEMENT DSP - LANCEMENT PROCEDURE

Depuis son inauguration le 1^{er} octobre 2008, Saint-Etienne Métropole fait exploiter par un délégataire sa salle de spectacle de type « ZENITH ».

Cet équipement Métropolitain est de nature à permettre aux publics de la Métropole de Saint-Etienne et au-delà d'assister aux spectacles et aux concerts de variétés de notoriété nationale et internationale, dans des conditions de confort et de qualité technique qui sont exigées par l'ensemble des professionnels du spectacle.

Un premier contrat a été conclu du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2015 avec la société « Zen Gestion ». Un nouveau contrat a été confié à la même société pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} octobre 2015. La crise sanitaire induite par la pandémie de COVID ayant fortement impacté l'activité du ZENITH en 2020 et 2021, un avenant a été conclu au contrat afin de prolonger sa durée de 2 ans. Le terme du contrat arrive donc à échéance le 30 septembre 2023.

La Métropole de Saint-Etienne a fait le choix de s'inscrire dans le cadre du programme ZENITH. Le respect du cahier des charges impose que l'équipement soit géré par une structure déclarée au registre du commerce et des sociétés et dont la composition de capital répond à des règles strictes en limitant l'implication des producteurs de spectacles vivants afin d'assurer les principes de pluralité artistique et d'indépendance de programmation de la salle.

Or, compte tenu d'une part, du délai des procédures de mise en concurrence et, d'autre part, du temps nécessaire au futur exploitant pour démarcher les différents producteurs et entreprises pour qu'ils réservent l'équipement, il convient de se prononcer, d'ores et déjà sur le mode de gestion.

Dès lors que La Métropole s'inscrit dans le cadre du programme ZENITH, le recours à une entreprise prestataire est obligatoire. En effet, le cahier des charges impose en son article II.1 que « la salle soit gérée par une personne morale commerçante de droit privé qui aura pour objet exclusif la gestion de ladite salle ».

En l'espèce, et après analyse des résultats des précédentes conventions d'affermage, il apparaît que la gestion déléguée peut être considérée comme la plus pertinente et répondrait le mieux aux exigences du cahier des charges ZENITH qui impose une indépendance du service gestionnaire. Par ailleurs, cette forme de gestion permet à La Métropole d'être impliquée dans l'organisation du service tout en responsabilisant le gestionnaire.

Après avis positif de la CCSPL et du CTP, pour :

- le principe d'un contrat d'affermage qui convient le mieux au projet de délégation de la gestion du service public d'une salle de spectacles de type ZENITH,
- le lancement de la procédure de mise en concurrence, avec appel à candidatures.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe d'un contrat d'affermage pour le projet de délégation de service public pour la salle de spectacle Zénith,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer la procédure de mise en concurrence.**

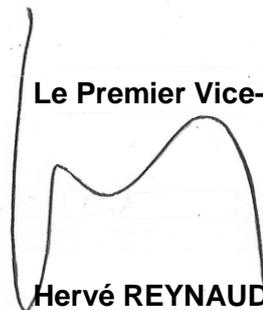
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD